

Référence : SR/ASMDL/NL/DB/23/C-073

AVIS D'OUVERTURE

PROCEDURE DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS DES AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES

Textes de références : Décret n°2016-636 du 19 mai 2016, décret n° 2016-1745 du 15 décembre 2016,
décret n°2021-1825 du 24 décembre 2021.

Une procédure de recrutement sans concours pour le grade des agents des services hospitaliers qualifiés est ouverte et organisée au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours (Indre & Loire), en application des articles 4-1 à 4-5 du Décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière, et du Décret n° 2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier des corps de la filière soignante de la catégorie C de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir les postes suivants :

• CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS.....	50 postes
• CENTRE HOSPITALIER LOUIS SEVESTRE LA MEMBROLLE SICHOSILLE.....	02 postes
• CENTRE HOSPITALIER JEAN PAGES LUYNES.....	06 postes

Peuvent se présenter les candidats de nationalité française ou originaires d'un État de l'Espace Européen.

La sélection des candidats est confiée à une commission, composée d'au moins trois membres, dont un au moins est extérieur à l'établissement dans lequel les emplois sont à pourvoir. Les membres de cette commission sont nommés par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement organisateur du recrutement. Cette commission peut se réunir en sous-commissions.

Au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission auditionne ceux dont elle a retenu la candidature. La commission se prononce en prenant, notamment, en compte des critères professionnels. A l'issue des entretiens, la commission arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats déclarés aptes au recrutement. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir.

Pour cette épreuve, le jury dispose du curriculum vitae du candidat.

Référence : SR/ASMDL/NL/DB/23/C-073

A l'appui de sa demande, le candidat à la procédure de recrutement sans concours, doit joindre les pièces suivantes :

- 1° Le dossier d'inscription entièrement complété et signé.
- 2° Deux enveloppes (format 11 * 22 cm ou 16 * 11.5 cm) à vos noms et adresse, affranchies au tarif normal en vigueur.
- 3° Une lettre de candidature et de motivation.
- 4° Un curriculum vitae détaillant les formations suivies et les emplois occupés en précisant la durée.
- 5° Le cas échéant, copie des diplômes ou certificats dont vous êtes titulaire.
- 6° Photocopie de la carte d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne.

Les dossiers d'inscription seront à télécharger sur intranet (D.R.H. - Recrutement, Formation et Perspectives Professionnelles - Les concours) et sur le site internet du CHRU (Nous rejoindre - Travailler au C.H.R.U. - Nos concours).

Ces dossiers peuvent aussi être retirés auprès du Département Développement Professionnel – Gestion des Concours (Poste : 7.7668), sur le site de l'Institut de Formation des Professions de Santé, rue Mansart à Chambray-lès-Tours auprès duquel peuvent être obtenus tous renseignements complémentaires (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00).

Les candidatures devront être adressées, au plus tard le vendredi 29 septembre 2023 à 17 heures 00, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Monsieur le Directeur à la Direction des Ressources Humaines, Département Développement Professionnel - Gestion des concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours - 37044 TOURS CEDEX 9.

A Tours, le 27 juillet 2023



La Directrice Adjointe des Ressources Humaines et des Ecoles,

Anne Sophie MAURE DE LIMA